



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 décembre 2020, s'est réuni à la Halle Jean Baylet à VALENCE D'AGEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2020D1-1-7-120

**OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
ET LES COMMUNES D'AUVILLAR ET DE VALENCE D'AGEN
POUR LA PASSATION D'UN MARCHE D'ACQUISITION DE
TONDEUSES AUTO-PORTEES A COUPE FRONTALE**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard (représentant de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Marie Dominique (représentante de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GIL Philippe : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LECORRE Christiane : M. LOPES Ernest : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie : Mme DUBOIS Corinne : M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
--------------------	-----------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme SOPETTI Joëlle	: Rédacteur chef
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Teritorial
M. AILHAS Géraud	: Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2020D1-1-7-120

OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES ET LES COMMUNES D'AUVILLAR ET DE VALENCE D'AGEN POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ACQUISITION DE TONDEUSES AUTO-PORTEES A COUPE FRONTALE

La Communauté de Communes des Deux Rives prévoit de lancer une consultation pour l'acquisition de tondeuses auto-portées à coupe frontale.

Dans ce cadre et afin de permettre des économies d'échelle, il a été proposé aux Communes membres de la Communauté de Communes des Deux Rives de constituer un groupement de commandes en application de des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique

Une convention doit être établie entre les parties pour définir les modalités de fonctionnement dudit groupement. La CC2R serait le coordonnateur de ce groupement de commandes.

En conséquence, le Président propose :

- de décider de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes des Deux Rives, la commune d'Auvillar et la commune de Valence d'Agen pour la passation d'un marché d'acquisition de tondeuses auto-portées à coupe frontale ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer ladite convention ;
- de préciser que les frais de fonctionnement du groupement de commandes sont avancés par le coordonnateur du groupement et répartis à parts égales entre les membres concernés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- de décider de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes des Deux Rives, la commune d'Auvillar et la commune de Valence d'Agen pour la passation d'un marché d'acquisition de tondeuses auto-portées à coupe frontale ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ;

- de préciser que les frais de fonctionnement du groupement de commandes sont avancés par le coordonnateur du groupement et répartis à parts égales entre les membres concernés.

Fait à Valence d'Agen, le 11 décembre 2020

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 14 décembre 2020

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

14 DEC. 2020

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 14 DEC. 2020

AR PRÉFECTURE

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES, LES COMMUNES DE AUVILLAR ET VALENCE D'AGEN POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ACQUISITION DE TONDEUSES AUTO- PORTEES A COUPE FRONTALE

Numéro de l'acte : 2020D1_1_7_120

Date de la décision : 11/12/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20201211-2020D1_1_7_120-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 14/12/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / groupements de commande

Document : [99_DE-082-248200016-20201211-2020D1_1_7_120-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 14/12/2020 14:43:08

Date d'envoi de l'acte : 14/12/2020 14:47:40

Date de réception de l'AR : 14/12/2020 14:48:34